



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

en réponse à la motion des partis POP-US, Ecologie et liberté
et socialiste concernant l'abstentionnisme

en réponse à la motion du groupe socialiste
concernant l'intégration des étrangers

(du 11 février 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 29 novembre 1999, les groupes POP-US, Ecologie et liberté et socialiste, déposaient une motion, intitulée « Abstentionnisme : que fait la commune ? » dont le texte était le suivant:

"Après chaque votation et élection le taux d'abstentionnisme laisse songeur. Un travail de licence, il y a déjà quelques années, avait cerné le profil des abstentionnistes.

Au pouvoir public maintenant d'agir au niveau des possibilités de vote.

Nous demandons au Conseil communal une étude afin de cerner davantage les habitudes de ceux qui votent encore. Dans cet esprit, les questions suivantes doivent être posées: quel est le pourcentage de vote anticipé et à quels moments celui-ci a-t-il lieu ? quel est le pourcentage de vote par correspondance ? quelles sont les heures d'affluence dans les bureaux de vote ?

De plus, les réponses apportées à d'autres questions permettront certainement d'améliorer la situation: les locaux de votes sont-ils suffisants ? leurs horaires correspondent-ils toujours aux habitudes des fins de semaines ? leurs lieux correspondent-ils encore à une réalité ?

Au niveau des propositions, nous souhaitons que soient examinées les possibilités offertes par l'informatisation des registres. Ainsi, un système informatisé, tel que celui développé par la Ville du Locle simplifierait fortement le contrôle des votes.

Celui-ci ne devrait pas être difficile à implanter puisque l'informatique est déjà, sauf erreur, utilisée pour le contrôle des votes anticipés.

Un contrôle informatisé pourrait permettre l'ouverture de bureaux de vote anticipé dans différents points de la ville, mais également différentes heures d'ouverture, comme par exemple le début de soirée.

L'urgence n'est pas demandée.

Pour le Parti POP-US:

Henri Oppliger, Eva Fernandez Aeberhard, Charles-André Favre, Francis Stähli, Anouk Dutranoy Bex,

Pour le Parti Ecologie et liberté :

Patrick Erard, Heike Schmidt,

Pour le Parti socialiste:

Cédric Schweingruber, Irène Cornali-Engel, Pascal Guillet, Pierre Bauer.

Cette motion a été acceptée par votre Conseil, le 13 novembre 2000, par 37 voix sans opposition. (PV CG 2000-2004, pp 570-576).

1. Introduction

L'abstentionnisme ne figure pas uniquement au rang des préoccupations des seuls milieux politiques: les milieux scientifiques s'y intéressent depuis longtemps et une abondante littérature spécialisée existe donc dans ce domaine. Cette littérature met en évidence à quel point les facteurs influençant la participation des électrices et des électeurs sont constants à travers tout le pays.

A ce propos, la documentation "Sondage VOX", sondages effectués régulièrement après chaque votation fédérale en Suisse et auprès d'un échantillon représentatif de citoyens, nous donne de précieuses indications. Nous avons dès lors renoncé à faire réaliser une coûteuse étude sur les causes spécifiques de l'abstentionnisme dans notre ville.

Le présent rapport a donc été réalisé sur la base des documents et analyses se trouvant en possession de la Chancellerie communale du Contrôle des habitants.

2. Le Souverain

La légitimité démocratique du Souverain ne dépend pas du nombre de participants aux urnes. Elle répond à des critères constitutionnels précis dans lesquels l'abstentionnisme n'a pas d'influence sur la légitimité elle-même. L'expression "démocratie directe" implique que la décision appartient au peuple ou du moins à 50,1% de celles et ceux qui exercent leurs droits politiques.

Des études démontrent que nous avons un taux d'abstentionnisme bien plus élevé en Suisse que dans les pays voisins.

Le citoyen est-il appelé aux urnes trop souvent ?

Nous ne répondrons pas directement à cette question, mais il est vrai que le nombre d'objets soumis au vote s'accroît et que cette augmentation n'est pas seulement due aux initiatives et référendums facultatifs. La société se complexifie, nécessitant une adaptation des normes dans de multiples domaines soumis au référendum obligatoire. Dès lors, le peuple doit se prononcer très souvent.

Il faut relever que nous possédons des instruments de démocratie directe qui permettent, en cours de législature, de corriger les prises de positions ainsi que les décisions de nos représentant-e-s et par ce fait nous ajoutons de nouvelles raisons d'en appeler au peuple à se prononcer.

3. Evolution de la situation depuis le dépôt de la motion

Depuis le dépôt de la motion concernant l'abstentionnisme, nous devons rappeler les nombreuses modifications déjà intervenues, dans le cadre de la Loi sur les droits politiques (LDP) au niveau cantonal, notamment par l'introduction du vote par correspondance généralisé.

Cette modification, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001, a fondamentalement transformé les habitudes du corps électoral. Nous relevons, pour l'année 2001, que 94,43% des votants ont accompli leur devoir civique par ce procédé, en 2002 ils étaient 96,64% et en 2003 le taux s'est élevé à 98,81%. (Voir à ce propos les tableaux en annexes). Cela signifie que certaines demandes contenues dans la motion sont dépassées puisque l'exercice des droits civiques dans un local de vote ne représente plus qu'un pourcentage minime de tous les votes exprimés. Cette évolution avait d'ailleurs déjà été relevée par notre Conseil lors de la discussion de la motion (PV CG 2000-2004, pp 573-575).

La centralisation du registre électoral, introduit pour le scrutin du 18 mai 2003, permet l'expédition du matériel de vote par l'Etat et l'enregistrement informatisé des votants.

4. Participation

Des études au niveau fédéral ont fait apparaître une remontée sensible du taux de la participation électorale dans certains cantons ayant autorisé le vote par correspondance. Cependant, il ne faut pas généraliser.

Il y a parfois des tendances inverses et les causes de la montée ou de la baisse de la participation sont toujours inconnues. On sait que cette participation varie fortement en fonction des objets soumis au verdict du peuple et selon la situation politique du moment.

Pour étayer nos propos, nous relevons que le scrutin du 4 mars 2001 relatif à l'initiative "Oui à l'Europe" a déplacé 66,22% du corps électoral; alors que le 9 février 2003, la modification des droits populaires déplaçait 34,87 % des électrices et électeurs; les élections communales du 7 mai 2000 recueillaient 28,37 % et à l'extrême, la consultation du 8 décembre 1991 au sujet de la loi cantonale sur les activités culturelles et la révision de la Constitution cantonale sur le référendum financier intéressait 8,95% du corps électoral. De même, la votation cantonale concernant l'hôpital de Neuchâtel et le conservatoire n'a déplacé, en octobre 1995, que 9,7% du corps électoral de notre ville.

Il est d'ailleurs étonnant de constater que les élections fédérales et cantonales obtiennent une participation plus élevée que les élections communales;

Elections fédérales		Elections cantonales		Elections communales	
1991	36,03%	1993	36,38%	1992	30,88%
1995	33,15%	1997	36,62%	1996	29,42%
1999	35,31%	2001	42,02%	2000	28,37%
2003	55,52%				

et que, d'une manière générale, la participation des étrangers, dans les scrutins communaux, est relativement faible.

Vote des étrangers		
1992	Elections communales	17,7%
1995	Initiative Pod à 3 voies	9,2%
1996	Elections communales	14,0%
1999	Référendum taxe déchets	6,9%
2000	Elections communales	12,9%
2001	Référendum coefficient impôt communal	28,8%

On constate donc que la participation des étrangers est plus faible que celle des électrices et électeurs suisses. Au surplus, depuis 2001 nous ne disposons plus automatiquement des chiffres de la participation des étrangers à un scrutin communal. Une demande expresse au Canton doit être faite avant le scrutin.

5. Vote anticipé

Par définition, le vote anticipé est la concrétisation de l'avis des citoyens, avant la date fixée pour un scrutin.

La modification de la loi sur les droits politiques (LDP), qui a introduit le vote par correspondance généralisé a, par cette modification, supprimé le vote anticipé.

6. Vote par correspondance

Dès le 1^{er} janvier 2001, l'Etat de Neuchâtel a introduit, pour tous les scrutins, le vote par correspondance généralisé, la suppression du vote anticipé et le maintien d'un seul jour de vote, le dimanche matin.

La consultation des tableaux (annexes 1 et 2) montre clairement que l'introduction du vote par correspondance généralisé a augmenté, sauf cas exceptionnel lié à l'objet du scrutin, le taux de participation. Ainsi, nous constatons que depuis cette introduction, le taux de participation de notre Canton et de notre Ville est supérieur à la moyenne suisse, ce qui n'était pas le cas auparavant. **Avant le 1^{er} janvier 2001, ce taux a varié entre 28,37 % et 55,81 % avec en moyenne 36,87 % de participation, alors que depuis le 1^{er} janvier 2001, ce taux a varié entre 34,87 % et 66,22 % avec une moyenne de participation à 49,02 %.**

Les électeurs et électrices reçoivent, dans les délais légaux, le matériel de vote et les instructions directement à leur domicile. Ils peuvent donc accomplir leur devoir civique par anticipation. Soulignons que le retour du vote avec l'enveloppe de transmission auprès du Contrôle des habitants, Service chargé de l'application de la Loi sur les droits politiques (LDP), est non payant pour le citoyen neuchâtelois. Cette charge financière est assumée par l'Etat de Neuchâtel. Cette pratique est assez exceptionnelle en Suisse, tous les cantons n'accordant pas la gratuité du retour du vote.

Cette nouvelle pratique de vote a eu pour effet une rapide diminution de la fréquentation des bureaux électoraux de la Halle aux Enchères, du collège des Forges et du collège de la Charrière par les électrices et électeurs. Ceux-ci préférant, à plus de 95%, exercer leur droit de vote par correspondance. (annexe 3).

Le dispositif mis en place pour la réception et l'enregistrement des enveloppes de transmission avant le jour du scrutin ainsi que l'ouverture des enveloppes de vote au bureau de dépouillement donne entière satisfaction, mais surcharge de manière sensible le personnel du Service.

Le vote par correspondance pose un réel problème du point de vue d'une bonne information du citoyen. En effet, les électrices et électeurs reçoivent leur matériel de vote trois à quatre semaines avant le scrutin et certains votent immédiatement. Dès lors, une bonne partie de l'information, sinon la majeure partie, doit être diffusée avant cette première échéance, ce qui modifie fondamentalement les habitudes des médias et des partis politiques.

7. Vote par Internet

Les technologies de l'information et de la communication ont fait des progrès fulgurants ces dernières années, n'épargnant pas les institutions de l'Etat: autorités de la Confédération, des cantons et des communes, partis et politicien-nes n'hésitent plus à avoir recours à Internet pour informer le public.

Le Conseil fédéral, animé par le souci d'agir de manière coordonnée face à ces nouveaux défis, a mis en place un groupe de coordination *Société de l'information* et adopté une stratégie idoine, qui recouvre le "Vote électronique" et le "Guichet virtuel". Une enquête a révélé que si tous les cantons souhaitaient prendre part au projet du vote électronique, tous n'avaient pas atteint le même stade en matière de passage à l'électronique.

La Chancellerie fédérale a mis en place un groupe de travail "*Vote électronique*". Il comprend des représentants des cantons de Zurich, de Berne, de Saint-Gall, du Tessin, de Genève, de Neuchâtel et de l'Office fédéral de la statistique. Dans la perspective d'essais pilotes, la Chancellerie fédérale a conclu des accords avec les cantons de Genève, de Neuchâtel et de Zurich.

Dans le canton de Neuchâtel, la Chancellerie d'Etat a la responsabilité de la conduite du projet et notre Ville est engagée dans ce projet à travers le Contrôle des habitants et le Service informatique communal.

Le vote électronique doit répondre dans tous les cas aux critères suivants:

- il doit être aussi facile, aussi pratique et aussi sûr que possible;
- il ne doit en aucun cas défavoriser les citoyens qui n'ont pas accès aux moyens électroniques de communication;
- les électeurs doivent pouvoir s'exprimer en une seule fois et qu'une fois sur des objets fédéraux, cantonaux et communaux;
- les droits du canton et de la commune ne doivent pas être entamés;
- la procédure de vote ou d'élection doit faire appel autant que possible à l'infrastructure existante;
- l'infrastructure technique doit être fiable.

Au nombre des exigences juridiques nous relevons:

- la sauvegarde absolue du secret de vote;
- une procédure de vote simple;
- le contrôle de la qualité d'électeur;
- la prévention des abus;
- le dépouillement de tous les suffrages.

Le vote électronique ne supprimera pas les formes traditionnelles de la démocratie que sont le déplacement aux urnes et le vote par correspondance, il les complétera. Il constituera donc une prestation de service pour la partie croissante de la population qui utilise Internet à des fins professionnelles ou privées.

Le Grand Conseil neuchâtelois ayant donné son accord pour la réalisation des essais de vote électronique, le groupe de travail de la Chancellerie d'Etat poursuit l'étude et la mise en place des nombreuses modifications nécessaires au niveau de la logistique des scrutins et des dispositions légales. Lors de l'introduction de ce nouveau mode de vote, au plus tôt en 2005, une large information à la population sera indispensable. Nous prenons l'engagement de soutenir tout effort allant dans ce sens.

Les questions de sécurité sont autant de défis qu'il faut relever afin de conserver la confiance en nos droits démocratiques. Il est essentiel que le contrôle, lors de l'instauration du vote électronique, soit opéré par des responsables techniques et politiques jouissant de la confiance des citoyens. Nous nous engageons aussi à y veiller.

8. Bureaux de vote

Comme déjà mentionné ci-dessus, l'introduction du vote par correspondance généralisé a eu un effet immédiat et direct sur la participation des votant-es, dans les bureaux de vote, le jour du scrutin.

Cependant, le Conseil communal souhaitait, avant de prendre une décision définitive sur l'avenir des trois bureaux de vote, instaurer une période de transition pour déterminer l'attitude des votants face à ces nouvelles dispositions. Cette période d'observation a couru du 1^{er} janvier au 30 juin 2001, soit sur les scrutins des 4 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin 2001.

Le Conseil communal, vu l'évolution positive du vote par correspondance et la régression très importante des votants se déplaçant aux bureaux de vote, a décidé, après avoir consulté les partis politiques de la Ville, la fermeture des bureaux de vote du collège des Forges et du collège de la Charrière, à fin juin 2001.

Ainsi, les électrices et électeurs qui souhaitent exercer leurs droits politiques peuvent le faire au bureau de vote de la Halle aux Enchères, qui est ouvert le dimanche matin de **9 à 12 heures**. La législation cantonale oblige les communes à conserver une ouverture des bureaux de vote au moins de 10 à 12 heures et vous constatez donc que nous sommes allés plus loin que ce qu'exige le droit cantonal.

L'introduction du vote par Internet pourrait avoir comme conséquence une nouvelle diminution des votants se déplaçant au bureau de vote le

dimanche matin. Au cas où cela se confirmerait, le Conseil communal pourrait envisager, à terme, le déplacement du bureau de vote de la Halle aux Enchères à Espacité.

9. Propositions

9.1 Généralités

Même s'il apparaît clairement que l'introduction, en 2001, du vote par correspondance généralisé a augmenté de manière sensible le taux de participation, il n'en demeure pas moins que notre Conseil estime qu'un effort doit encore être fait dans ce domaine.

Plusieurs propositions peuvent être retenues pour favoriser l'accès aux urnes: renforcer, par l'instruction civique, la connaissance des citoyens quant aux enjeux politiques; améliorer l'intégration sociale et locale des jeunes; développer une information politique plus proche du citoyen, que cela émane de la Commune ou des partis politiques et favoriser l'intégration des étrangers.

9.2 Mesures pour combattre l'abstentionnisme

9.2.1 Intensifier l'éducation civique au niveau scolaire.

L'abstentionnisme, relativement élevé de nos jours, reflète en vérité une certaine érosion du sentiment de devoir civique, parmi les générations les plus jeunes notamment.

De façon générale, l'enseignement de l'éducation civique a pour objectif:

- de susciter ou de renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité, à un pays, en tenant compte des diversités qui apparaissent dans les attitudes et les mentalités; tout en respectant une stricte neutralité politique ;
- de faire acquérir aux élèves une ouverture sur l'Europe et sur le monde d'aujourd'hui.

Il importe que les jeunes générations comprennent mieux la nécessité évidente d'organiser la société. N'importe quel groupe doit s'organiser si l'on veut que chacun s'y sente bien et soit protégé au mieux contre tout abus. Or, qui dit organiser dit forcément prendre des décisions et, au préalable, consulter le groupe sur ce qu'il convient de faire. Une collectivité publique n'est rien d'autre qu'un groupe, et une votation populaire rien d'autre qu'une consultation du groupe.

Nous laissons le soin aux instances scolaires, au niveau cantonal et communal, de prendre les mesures qu'elles jugeront utiles, voire indispensables, pour atteindre ce but, tout en insistant sur le fait que cet

enseignement, même s'il s'est beaucoup amélioré ces dernières années, doit être encore plus attractif pour les élèves.

Nous vous signalons aussi que des efforts considérables d'information dans ce sens sont entrepris par les Chambres fédérales et les Services du Parlement (site Internet, visites, matériel didactique).

9.2.3 Poursuivre les relations avec le Parlement des Jeunes

Favoriser l'apprentissage de la responsabilité ainsi que la prise de décisions et permettre la réalisation de projets concrets. C'est dans ce but qu'a notamment été instauré, dans notre Ville, un Parlement des Jeunes.

Nous sommes d'avis que chaque parti politique devrait, avant chaque scrutin, interpeller, rencontrer, dialoguer avec le Parlement des Jeunes et déjà l'associer aux réflexions lors de l'examen de sujets inhérents à la politique de la jeunesse.

9.2.4. Mise en valeur de l'Administration

Pour améliorer les rapports entre le citoyen et l'Administration communale, une plus large information du public est nécessaire; organiser, par exemple, des journées portes ouvertes est un moyen qui nous semble adéquat.

Ces journées auraient pour objectif de favoriser la transparence de l'Administration et la rencontre des citoyens avec leurs Autorités.

La connaissance de l'Administration peut également se réaliser, par exemple, au travers des cours de l'Université Populaire Neuchâteloise, par la présence des membres du Conseil communal et des Chef-fe-s de services afin d'être en rapport direct avec la population.

9.2.5. Séances publiques d'information

Des séances publiques d'information, comme nous l'avons déjà réalisé à maintes reprises sur des sujets d'intérêt local, favorisent le contact entre la population et les Autorités. Cette manière de faire doit donc se poursuivre et s'intensifier chaque fois que cela est utile. A titre d'exemple récent, on peut notamment mentionner les efforts considérables qui sont actuellement entrepris dans le cadre de la prochaine votation sur la zone de rencontre qui aura lieu le 28 mars prochain (brochure + séances publiques).

On peut également signaler la séance publique d'information qui aura lieu le 26 avril prochain afin de présenter les mécanismes de l'Aide sociale dans notre Ville et dans le Canton, en présence du Directeur des Affaires

sociales, du Chef de Service cantonal de l'action sociale et du Chef des Services sociaux.

9.2.6 Développement de la communication

La Ville a créé en 2002 un poste de Chargé(e) de communication. Malgré quelques problèmes de mise en route, cette fonction commence d'être efficace. Toutes les attentes n'ont pas encore pu être satisfaites, et le Chargé de communication a dirigé prioritairement ses efforts sur une meilleure communication avec les médias et le public en fonction de dossiers spécifiques. Il s'agit notamment des gros dossiers d'actualité qui ont marqué la vie publique communale de ces derniers mois (budget communal 2004, grève de la fonction publique, votation communale sur l'élection des conseils communaux par le peuple, zone de rencontre).

Mais une réflexion est en cours pour favoriser une meilleure sensibilisation du public aux affaires communales en général, sensibilisation qui devrait, entre autres buts, contribuer à augmenter l'intérêt pour les scrutins populaires. Différents supports classiques devront être créés ou modernisés (brochures, film vidéo, CD-rom). D'autres moyens modernes d'information seront examinés (panneaux informatisés, bornes interactives, courrier électronique à large échelle, etc). Les moyens plus classiques ne seront pas négligés (informations tous-ménages, interventions directes auprès de catégories bien ciblées de la population) tant il est vrai que l'efficacité, en matière de diffusion d'un message, tient parfois davantage au contenu et à la forme du message qu'à son support.

9.2.7 Information de la part des partis

Notre Conseil estime que la sensibilisation à la chose publique n'est pas seulement l'apanage des Autorités, mais aussi des partis politiques. Il apparaît donc que ceux-ci doivent continuer à jouer un rôle d'information et de sensibilisation important, rôle qui pourrait encore être développé dans la mesure où les partis politiques recevront, dès la nouvelle législature, une aide financière de la part des pouvoirs publics.

9.2.8 Faciliter l'intégration des étrangers

Rappelons que sur le plan communal, et cela dès 1850, les étrangères et les étrangers de 18 ans révolus bénéficiant d'un permis d'établissement et domicilié dans le canton depuis un an au moins, sont électrices et électeurs.

La population de notre ville est composée de plus d'un quart de personnes d'origine étrangère. Il devient dès lors naturel de faciliter et soutenir toute manifestation, mesure ou décision visant à améliorer la participation active des étrangers à la vie économique, sociale, culturelle et politique, sans pour autant qu'ils perdent leur identité propre et leur culture.

Dans cet esprit, la nouvelle Constitution de la République et Canton de Neuchâtel a introduit deux innovations, s'agissant du corps électoral:

- La première est d'attribuer la qualité d'électrices et d'électeurs aux Suissesses et aux Suisses de l'étranger, en matière cantonale et communale. Ce droit est acquis dans la commune d'origine ou dans la commune du domicile antérieur. Cette disposition concerne environ 400 Suisses de l'étranger inscrits dans le registre électoral de notre Ville.
- La seconde est de reconnaître le droit de vote sur le plan cantonal aux étrangères et aux étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation fédérale d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans. Cette proposition concerne environ 5'500 personnes pour notre Ville.

Comme vous l'aurez malheureusement constaté, la participation des étrangères et étrangers au scrutin est de loin bien inférieure à celle des électrices et électeurs suisses (voir page 4).

Il apparaît donc qu'un effort particulier doit être fait dans ce domaine.

- Une des piste qui est à notre disposition serait d'organiser, avant chaque scrutin où les étrangers ont le droit de vote, une soirée d'information au cours de laquelle les Autorités communales et les partis politiques présenteraient les objets du scrutin, afin d'inciter les communautés étrangères à se rendre aux urnes. Ces soirées d'information seront évidemment ouvertes aux électrices et électeurs suisses.
- Une autre piste pourrait être d'encourager les communautés étrangères à envoyer à leurs membres, avant chaque scrutin, une information plus spécifique. Les Autorités communales pourraient d'ailleurs contribuer à l'organisation de cette information et désigner une personne de contact qui pourrait répondre à d'éventuelles questions. Cette information pourrait également se trouver sur le site Internet de la Ville, le cas échéant, en plusieurs langues. Cette action permettrait d'aider à la compréhension et de sensibiliser nos hôtes étrangers aux affaires de la Cité.
- Une autre action d'envergure serait de mettre sur pied un groupe de contact Ville – Migrant-e-s. Ce projet sera détaillé dans le point suivant de ce rapport.

10. Mise sur pied du groupe de contact Ville – Migrant-e-s

10.1. Motion Viviane Houlmann

La mise sur pied d'un tel groupe de contact va dans le sens de la motion déposée le 29 octobre 1997 par Mme Viviane Houlmann et consorts, relative à l'intégration des étrangers et intitulée « Pour mieux vivre ensemble ». Le texte de cette motion était le suivant :

Pour mieux vivre ensemble

Une partie des étrangers a le droit de vote sur le plan communal et les relations entre la communauté suisse et les communautés étrangères, de même que l'intégration de celles-ci, sont globalement bonnes, cela d'autant plus que l'école – avec d'autres – participe de manière remarquable à ce travail d'intégration.

Cependant, la réalité du monde de l'immigration évolue vite, en particulier car cette dernière provient d'un nombre de pays de plus en plus grands et de cultures souvent très différentes. De nouveaux problèmes peuvent donc voir le jour. Nous devons être dès lors attentifs à ces changements et prêts à renforcer le dialogue avec les communautés étrangères afin d'améliorer l'intégration de tous les étrangers à notre Cité, ainsi que leur participation à ses activités.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les voies et moyens pour réaliser de telles améliorations et, en particulier, d'examiner l'opportunité de la création d'une structure socio-culturelle propre – notamment par sa réflexion, ses contacts, sa capacité d'information – à faciliter ces améliorations (par ex.: Commission, Conseil, Chambre consultative ou communauté de travail, etc. en relation avec l'intégration des étrangers, etc.).

La réflexion demandée au Conseil communal devrait en particulier inclure les objectifs suivants : faciliter l'insertion sociale, professionnelle, politique et culturelle de la population étrangère, faciliter les rapports entre les étrangers et l'administration communale, etc.

Cette motion, après un débat de qualité, a été acceptée par votre Conseil le 26 octobre 1998, par 36 voix sans opposition (PV CG 1996-2000 pp. 2862 à 2872).

Nous vous signalons également que la création de ce groupe de contact a déjà été mentionnée dans le cadre du rapport de la Commission prospective (PV CG 2000-2004, p. 2400/75).

10.2. Actions déjà entreprises

La création du groupe de contact Ville – Migrant-e-s a été discutée à plusieurs reprises au sein de notre Conseil ainsi qu'avec le bureau du Délégué cantonal aux étrangers. La création de ce groupe ne signifie pas que jusqu'à présent, rien ne s'est fait afin de favoriser l'intégration de nos hôtes étrangers, qui représentent 28 % de la population de notre Ville. On peut mentionner notamment la mise sur pied du groupe « Enfants immigrés » qui a été formé en 1979, sur mandat de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds (voir à ce sujet l'annexe 7). Nous pouvons également signaler que, depuis quelques années, le Contrôle des habitants met à la disposition de tous les nouveaux arrivants en ville une fourre dans laquelle se trouvent de nombreuses informations et notamment la possibilité de suivre des cours de français. Relevons que depuis 2 ans, la Ville de La Chaux-de-Fonds accueille deux fois par année les nouveaux arrivants, suisses ou étrangers, dans le but de rapprocher des Autorités les personnes qui s'établissent dans notre ville. Ce faisant, nous avons rejoint le concept cantonal d'accueil des nouveaux arrivants que nous réalisons en collaboration avec le bureau du Délégué aux étrangers et les autres villes et communes neuchâteloises partenaires de cette action. Enfin, en 2000, nous avons organisé une séance d'information, en collaboration avec le bureau du Délégué aux étrangers, afin d'informer les communautés étrangères au sujet des élections communales. Une telle séance sera d'ailleurs à nouveau organisée cette année dans les trois villes du Canton.

10.3. Fonctionnement du groupe

Le groupe de contact Ville – Migrant-e-s est donc destiné à intensifier le dialogue entre toutes les communautés étrangères organisées et établies dans notre Ville et les Autorités communales, à l'instar de ce qui existe depuis 25 ans avec le groupe « Enfants immigrés ». Ce groupe de contact, qui se veut le plus informel possible, se réunirait environ quatre fois par année, sous la direction d'un membre du Conseil communal, en principe le Directeur du Contrôle des habitants. Le bureau du Délégué aux étrangers, avec lequel nous entretenons depuis de nombreuses années de fructueux contacts, déléguerait à chaque séance un collaborateur ou une collaboratrice qui assisterait au débat et qui pourrait donner un certain nombre d'informations de manière à faciliter l'intégration de nos hôtes étrangers. Participeraient également à ces séances, le Préposé au Contrôle des habitants et le Chargé de communication.

Les séances de ce groupe commenceraient par la présentation d'un thème choisi, qui pourrait être, lors de la première séance, la question de la participation civique des étrangers.

D'autres thèmes, tels que l'intégration professionnelle, sociale, politique ou culturelle des étrangers, la cohabitation dans les immeubles, la sécurité, les incivilités, le sport, par exemple, devraient également être abordés.

Ce forum devrait être également :

- un lieu d'échange dans lequel les communautés étrangères pourraient évoquer les sujets qui les préoccupent. De même, les représentants de la Commune, membres du Conseil communal, ou Chef-fe-s de Services, éventuellement des membres des partis politiques pourraient indiquer leurs préoccupations liées à la présence des communautés dans notre Ville.

A l'évidence, il apparaît que ce forum doit favoriser un dialogue franc et constructif entre la Ville et les communautés étrangères qu'elle accueille. En effet, il nous semble fondamental que toutes les questions de cohabitation vécues par nos hôtes étrangers ou par les Autorités et la population soient évoquées clairement et franchement, tant il est vrai que les questions qui se posent doivent être évoquées sans « langue de bois » afin de trouver des solutions, dans l'intérêt d'une relation harmonieuse entre la population suisse et les communautés étrangères vivant dans notre Ville.

- Ce forum pourrait également donner la possibilité à certaines communautés d'évoquer des problèmes concrets qui pourraient être réglés sur-le-champ ou par la suite, en mettant en contact ces communautés avec les responsables politiques ou administratifs concernés par le problème. Comme déjà signalé, le bureau cantonal du Délégué aux étrangers nous apporte son aide pour la mise sur pied de ce groupe de contact et s'est déclaré également prêt à nous assister afin de coordonner certaines autres actions tendant à mieux intégrer nos hôtes étrangers dans notre Cité.

10.4. Calendrier

Si votre Conseil prend acte du rapport et classe la motion Viviane Houlmann, le Conseil communal est prêt à mettre sur pied, dès ce printemps, une première rencontre de ce groupe.

Nous vous proposons également qu'un bilan, après 4 ou 5 séances, soit fait dans le 2^{ème} semestre de l'an prochain afin de vous rendre compte des premiers résultats du fonctionnement de ce groupe de contact.

11. Conclusions

Comment faire, "que faire" pour diminuer l'ampleur et l'intensité du phénomène de l'abstentionnisme ?

Essayer de démontrer, lors de chaque scrutin, l'importance de l'enjeu de manière à ce que l'électeur ait un choix véritable à faire. Utiliser un langage plus proche du citoyen et favoriser la vulgarisation des objets des scrutins.

L'abstentionnisme électoral est parfois aussi facilement décelable, car il relève parfois d'un abstentionnisme stratégique. En d'autres termes, l'enjeu de l'élection n'intervient pas seulement dans les résultats, mais également dans la détermination du taux de participation. C'est l'importance accordée au scrutin qui, dans beaucoup de cas, sous-tend la participation.

Notre démocratie communale doit être soutenue et les modifications intervenues à ce jour, au niveau de la Loi sur les droits politiques, ont déjà eu des effets positifs sur la participation. Il convient de poursuivre la réflexion et chaque parti politique doit également se sentir concerné.

Notre Conseil tient également à préciser que des actions communes pourraient être entreprises avec la Ville du Locle pour inciter la population à faire usage de ses droits civiques. Dans le même ordre d'idée, le groupe de contact Ville – Migrant-e-s, après une phase de lancement, pourrait, régulièrement ou en fonction d'une problématique particulière, être étendu aux deux Villes du Haut.

Nous vous prions donc, de prendre acte du présent rapport et de classer la motion « abstentionnisme : que fait la commune ? ». De même, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs de classer la motion « Pour mieux vivre ensemble », étant entendu que vous serez saisis d'un rapport-bilan dans le 2^{ème} semestre 2005.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Chs Augsburger

La Secrétaire:
C. Stähli-Wolf

Groupe « ENFANTS IMMIGRES »

Ce Groupe a été formé en 1979, sur mandat de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds.

Son objectif premier est d'examiner toutes les questions émanant des communautés étrangères et de trouver, quand cela est possible, des solutions qui favorisent l'intégration scolaire de leurs enfants.

Font partie de ce groupe :

- des représentants des associations de parents et de comités (Italie, Espagne, Portugal),
- des représentants des écoles de langue et culture (albanaise, turque, kurde, communautés africaines, chinoise, érythréenne),
- des enseignants suisses ou d'écoles étrangères,
- des membres de la Commission scolaire et des directions des écoles infantine, primaire, secondaire et du post-obligatoire,
- des services socio-éducatifs,
- des personnes intéressées par ces problèmes.

Constitué à l'origine d'une vingtaine de personnes, le groupe compte actuellement une cinquantaine de membres.

Il est présidé par une directrice ou un directeur de l'Ecole primaire ou de l'Ecole secondaire. (Actuellement la Présidente de la direction générale de l'Ecole secondaire). Le Président de la Commission scolaire y assiste en fonction de ses disponibilités.

En février 2004, la 100^{ème} séance a eu lieu !

C'est un gros travail d'information qui a pu être fait durant ces nombreuses séances :

- présentation des nouveautés pédagogiques,
- de nouvelles structures telles que le SSE, le CRIC ou l'UPE,
- le travail de plusieurs services (Médecin scolaire, Office des Mineurs, Office d'orientation scolaire, Bureau du délégué aux étrangers,...),
- d'activités diverses des écoles représentées.

Le groupe s'est préoccupé d'élargir le cercle des communautés représentées en créant de nouveaux contacts. La tâche ne fut pas facile, plusieurs tentatives n'ont pas abouti.

Depuis un an, un travail a permis d'entrer en contact avec les communautés africaines. Diverses tant par leurs langues que par leurs coutumes et leurs origines, elles ne sont pas constituées en associations. Grâce à l'appui de M. Lembwadio, du Bureau du délégué aux étrangers, lui-même d'origine africaine, des séances d'informations ont pu réunir une centaine de personnes. Des représentants ont été désignés.

Il est, dès lors, plus facile de travailler avec ces communautés. Un travail d'information se fait, à leur initiative. Les directions d'école se tiennent à disposition pour venir répondre aux questions et aux inquiétudes de leurs membres. L'école suisse a beaucoup appris de ces rencontres. Il est apparu que des réactions de violence provenaient parfois d'incom-

préhension ou de méconnaissance de l'autre. C'est ce travail d'une meilleure connaissance de « l'autre » qui fera tomber les barrières, diminuer les craintes et les réactions de méfiance, donc la violence ou les incivilités.

Pour une séance, les Communautés espagnole et portugaise ont accueilli dans leur centre culturel le Groupe pour discuter avec leurs membres – présents en grand nombre - de problèmes scolaires. Le Conseiller communal en charge de l'Instruction publique et Président de la Commission scolaire était présent.

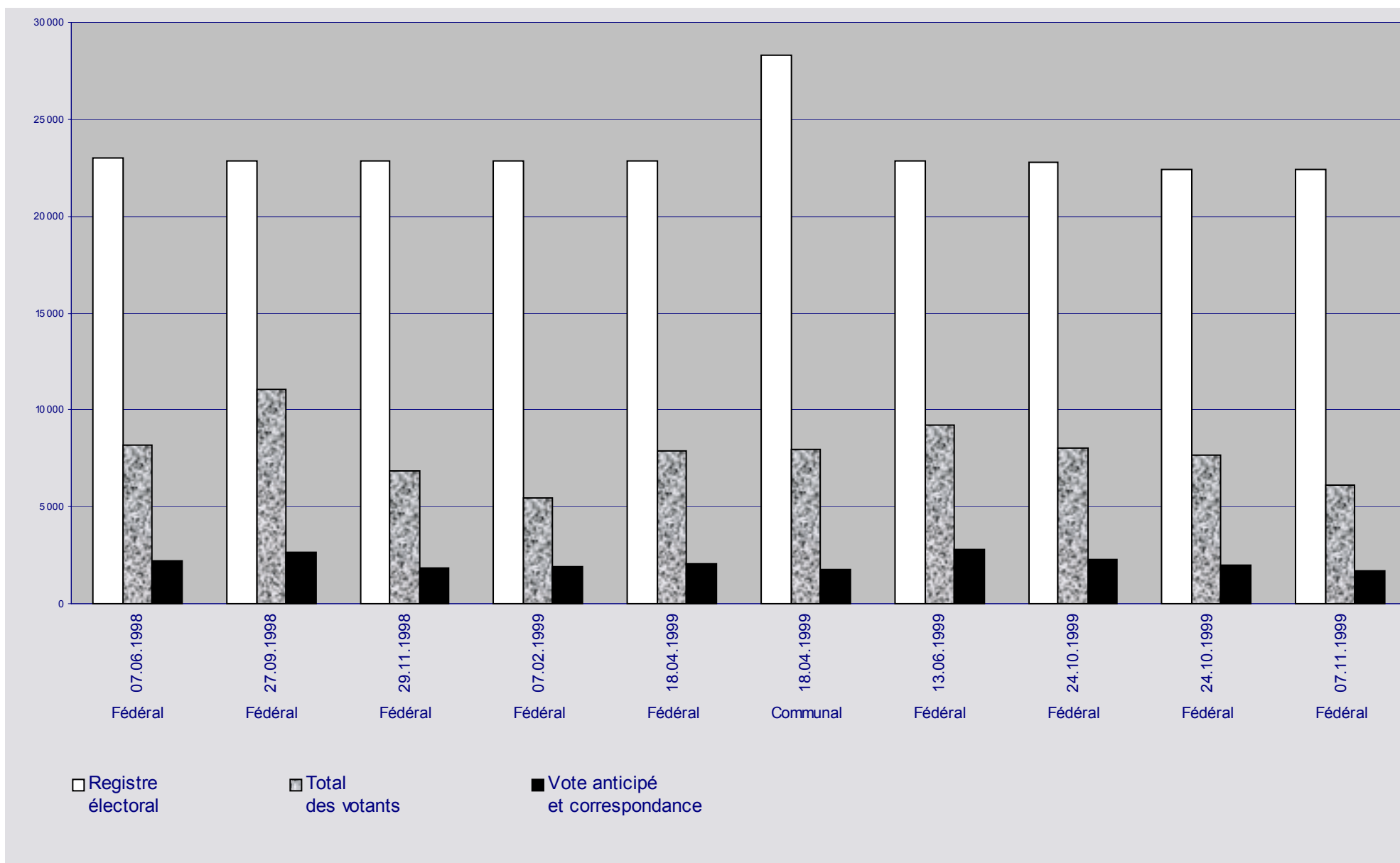
L'accueil fut somptueux et ce fut également l'occasion de déguster des spécialités gastronomiques de ces pays.

Même si des communautés sont maintenant intégrées depuis longtemps (Italie, Espagne et Portugal), leur expérience est utile et leurs conseils précieux. Le travail du groupe doit se poursuivre car de nouvelles communautés doivent encore être aidées.

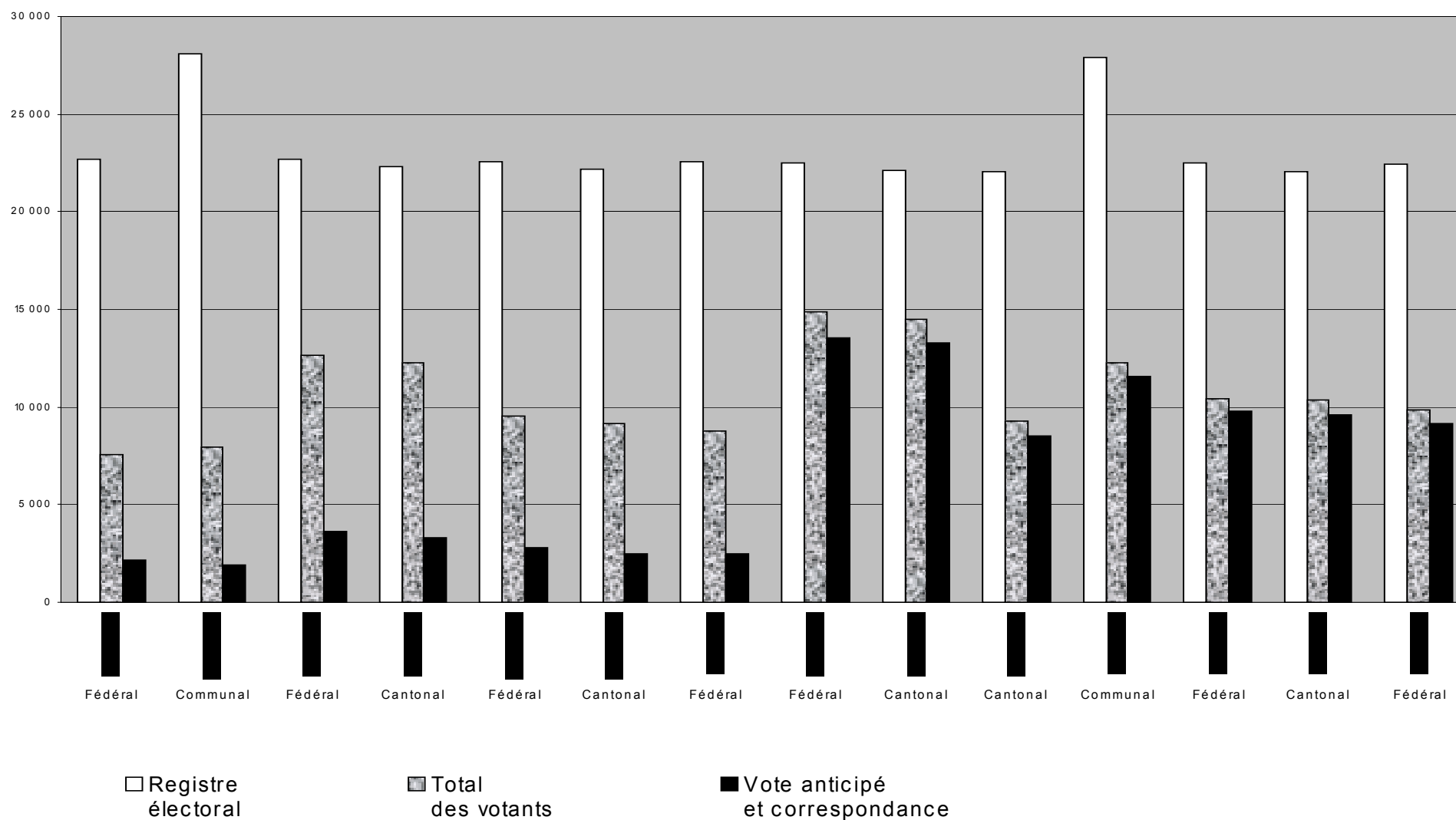
10.2.2004

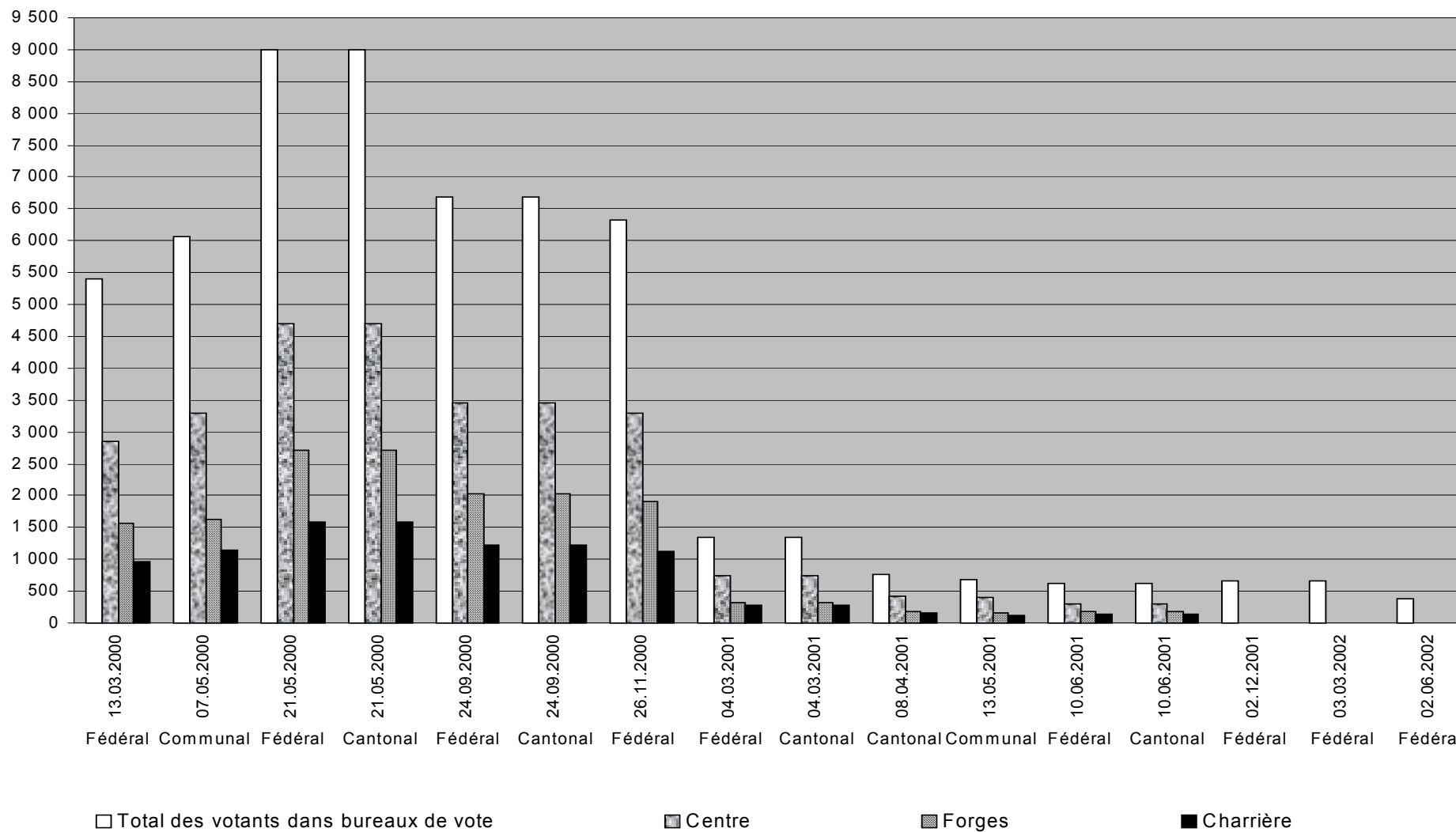
C. Margairaz

Attitude du corps électoral 1998 – 1999

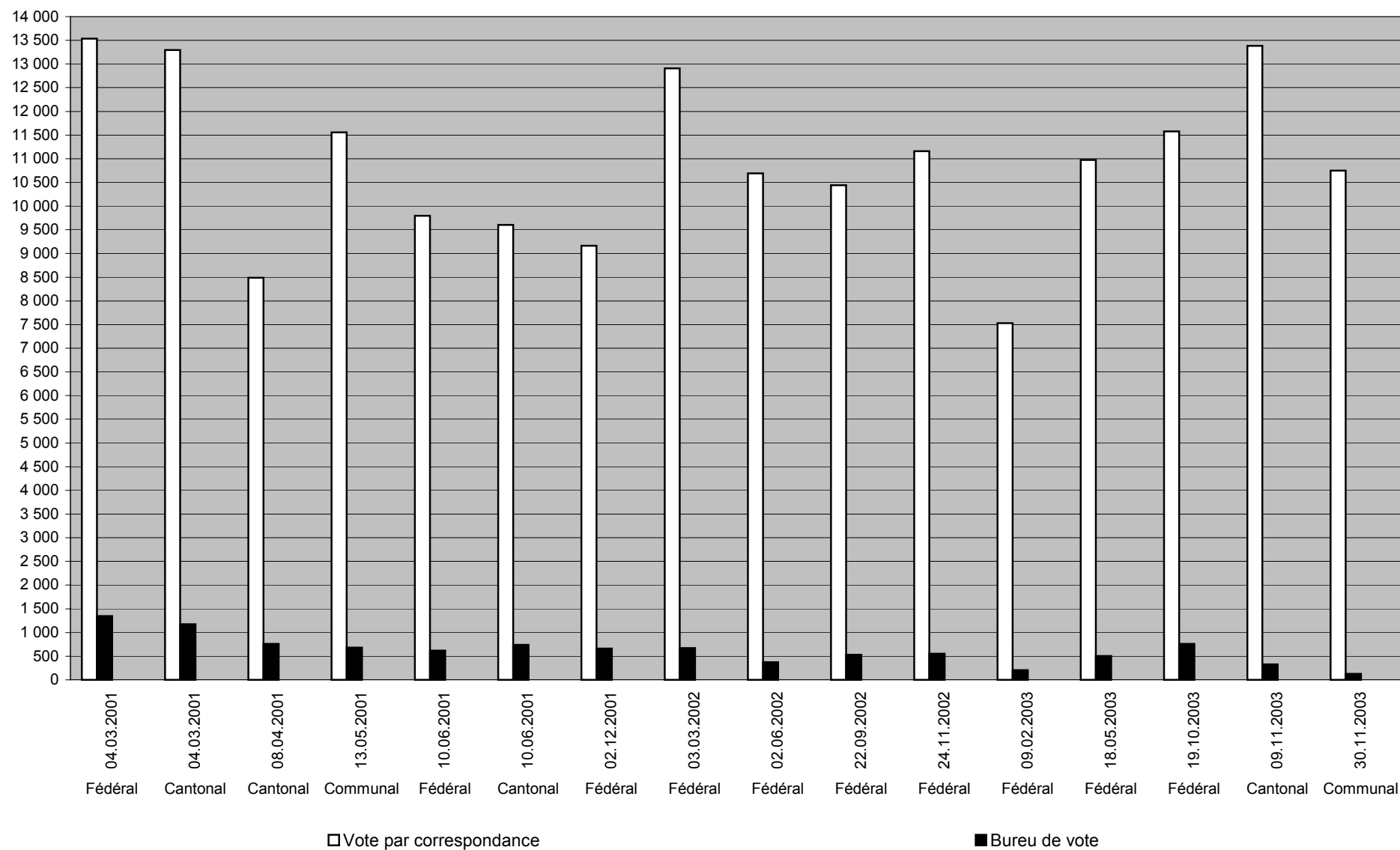


Attitude du corps électoral 2000 - 2001

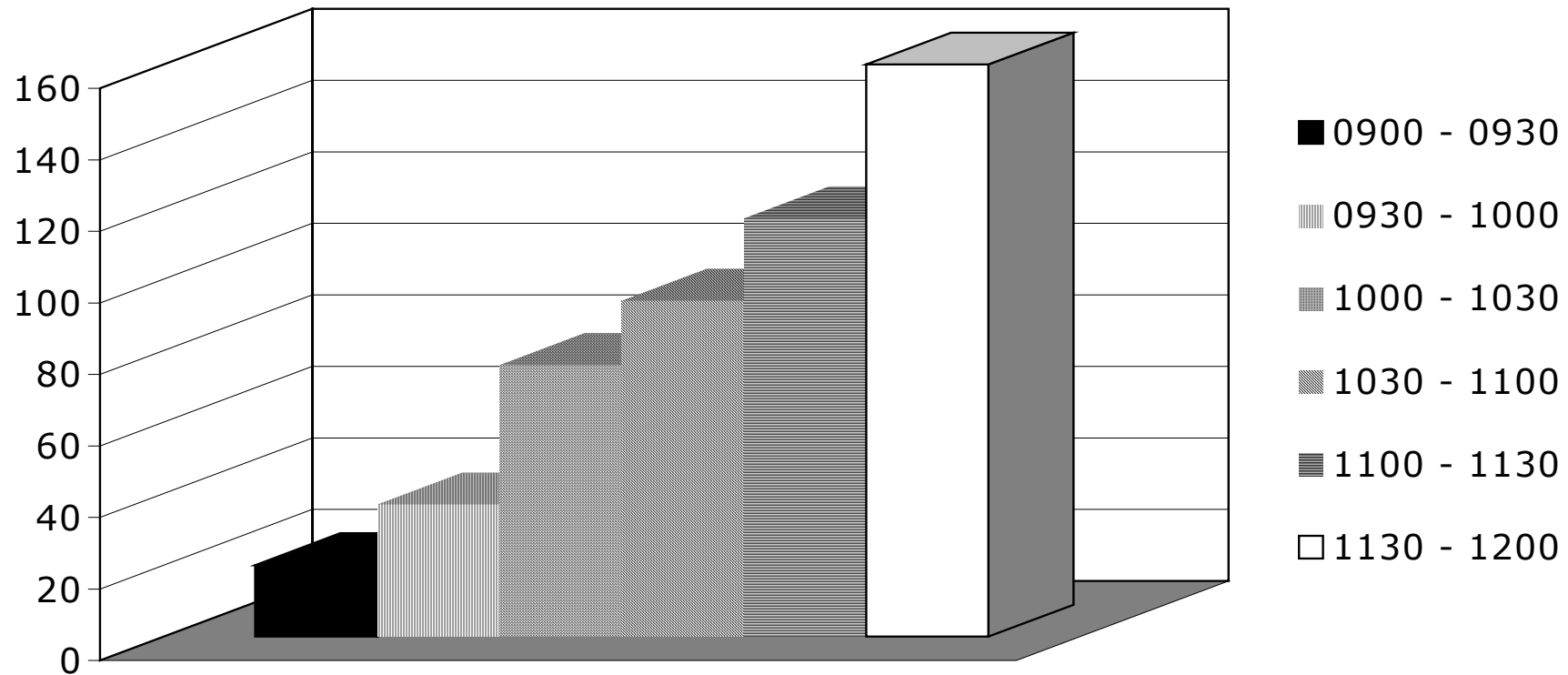




Participations des votants au vote par correspondance



Participations des votants au bureau de vote (scrutin du 18 mai 2003)



Date	Objet de la consultation
07.06.1998 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté fédéral instituant des mesures visant à équilibrer le budget ➤ Initiative "pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétique" ➤ Initiative "S.o.S. - pour une Suisse sans police fouineuse"
27.09.1998 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Loi fédérale relative à une redevance sur le trafic poids lourds (LRPL) ➤ Initiative "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques" ➤ Initiative "pour la 10ème révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite"
29.11.1998 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté fédéral relatif à la réalisation et au financement des projets d'infrastructure des transports publics ➤ Arrêté fédéral sur un nouvel article céréalier de durée limitée ➤ Initiative "pour une politique raisonnable en matière de drogue" ➤ Modification de la Loi sur le travail
07.02.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté fédéral relatif à la modification des conditions d'éligibilité au Conseil fédéral ➤ Arrêté fédéral relatif à un article constitutionnel sur la médecine de la transplantation ➤ Initiative "propriété du logement pour tous" ➤ Modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
18.04.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté fédéral relatif à une mise à jour de la Constitution fédérale
13.06.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Loi sur l'asile ➤ Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers ➤ Arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne ➤ Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité ➤ Loi fédérale sur l'assurance-maternité
24.10.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elections fédérales, Conseil national
24.10.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elections fédérales, Conseil des Etats 1^{er} tour
07.11.1999 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elections fédérales, Conseil des Etats 2^{ème} tour
13.03.2000 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice ➤ Initiative "pour une démocratie directe plus rapide" ➤ Initiative "pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales" ➤ Initiative "pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle" ➤ Initiative "visant à réduire de moitié le trafic routier motorisé afin de

Date	Objet de la consultation
	maintenir et d'améliorer des espaces vitaux"
07.05.2000 Communale	➤ Elections communales
21.05.2000 Fédérale	➤ Arrêté fédéral portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses Etats membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique (Accords bilatéraux avec l'UE)
21.05.2000 Cantonale	➤ Loi sur la péréquation financière intercommunale
24.09.2000 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiative "pour l'introduction d'un centime solaire" ➤ Article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement ➤ Initiative "pour une réglementation de l'immigration" ➤ Initiative "pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition (Référendum constructif)"
24.09.2000 Cantonale	➤ Constitution neuchâteloise
26.11.2000 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiative "pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes" ➤ Initiative "pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes" ➤ Initiative "Economiser dans l'armée et la défense générale - pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)" ➤ Initiative "pour des coûts hospitaliers moins élevés" ➤ Loi sur le personnel de la Confédération (Lpers)
04.03.2001 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiative "Oui à l'Europe" ➤ Initiative "pour des médicaments à moindre prix" ➤ Initiative "Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rue pour tous)"
04.03.2001 Cantonale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes ➤ Loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux
08.04.2001 Cantonale	➤ Elections cantonales
10.06.2001 Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) armement ➤ Loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) coopération en

Date	Objet de la consultation
	matière d'instruction ➤ Arrêté fédéral portant abrogation de la disposition constitutionnelle soumettant l'érection des évêchés à l'approbation de la Confédération
10.06.2001 Cantonale	➤ Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance ➤ Loi sur l'école enfantine
02.12.2001 Fédérale	➤ Arrêté fédéral concernant un frein à l'endettement ➤ Initiative "pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non pas le travail" ➤ Initiative "Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée" ➤ Initiative "La solidarité crée la sécurité; pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)" ➤ Initiative "pour un impôt sur les gains en capital"
03.03.2002 Fédérale	➤ Initiative "Pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)" ➤ Initiative "Pour une durée du travail réduite"
02.06.2002 Fédérale	➤ Modification du code pénal suisse (Interruption de grossesse) ➤ Initiative "Pour la mère et l'enfant - pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse"
22.09.2002 Fédérale	➤ Initiative "Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)" ➤ Contre-projet "L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation" ➤ Loi sur le marché de l'électricité
24.11.2002 Fédérale	➤ Initiative "Contre les abus dans le droit d'asile" ➤ Modification de la Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
09.02.2003 Fédérale	➤ Arrêté fédéral relatif à la révision des droits populaires ➤ Loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton
18.05.2003 Fédérale	➤ Modification de la Loi sur l'armée et l'administration militaire ➤ Modification de la Loi sur la protection de la population et sur la protection civile ➤ Initiative "Pour des loyers loyaux" ➤ Initiative "Pour un dimanche sans voitures par saison - un essai limité à quatre ans" ➤ Initiative "Pour la santé à un prix abordable" ➤ Initiative "Droits égaux pour les personnes handicapées" ➤ Initiative " Sortir du nucléaire - Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires" ➤ Initiative "Moratoire-plus - Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire" ➤ Initiative " Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle"

Date	Objet de la consultation
19.10.2003 Fédérale	➤ Elections fédérales, Conseil national
19.10.2003 Fédérale	➤ Elections fédérales, Conseil des Etats 1 ^{er} tour
09.11.2003 Fédérale	➤ Elections fédérales, Conseil des Etats 2 ^{ème} tour
30.11.2003 communal	➤ Initiative « Election du Conseil communal par le peuple »